

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 14 (1929)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. -- (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Au seuil de l'An nouveau

A l'aurore de l'année 1929, « Le Messenger Raiffeisen » vient, selon la tradition, présenter à tous ses collaborateurs et lecteurs, ainsi qu'à tous les amis de sa cause, l'expression de sa gratitude profonde et ses meilleurs vœux.

L'année qui vient de s'écouler — tronçon arbitrairement découpé dans le cours du temps, — a été fructueuse pour les organisations Raiffeisenistes suisses. Les résultats enregistrés représentent un nouveau progrès de l'idée du mutualisme, appliqué dans le domaine du crédit agricole. 1928 a été également plus qu'une année ordinaire: elle s'est inscrite en lettres d'or dans les annales de notre mouvement, par la glorieuse manifestation jubilaire qui a eu lieu à St-Gall, les 8 et 9 juillet. Ces belles journées que nous évoquons encore ont laissé dans nos cœurs un souvenir ineffaçable. Elles ont été non seulement un acte commémoratif, mais aussi une glorification de l'œuvre Raiffeiseniste toute entière, et une proclamation éclatante de la reconnaissance par les autorités publiques, des organisations rurales de crédit comme facteur important de réforme économique et sociale de la classe moyenne de notre pays. « Par votre activité, a dit le représentant du Conseil Fédéral Suisse, vous accomplissez non seulement une mission économique et morale, mais vous accomplissez aussi une mission patriotique en ce sens que vous aidez, par la fondation de Caisses Raiffeisen dans toutes les régions de notre pays, à dissiper les contrastes de toute nature. De ce fait, vous méritez la reconnaissance du pays ».

A aucun moment également plus que l'an dernier, nous n'avons vu la presse, l'opinion publique, le Parlement, s'occuper autant de la question du crédit agricole. Actuellement tous les journaux s'intéressent plus ou moins directement aux choses de la campagne. Plusieurs grands quotidiens même dans leurs chroniques, cherchent les moyens de venir en aide aux agriculteurs et publient des articles sur les organisations de crédit

qu'ils recommandent comme un moyen d'atténuer les difficultés financières actuelles. La cause que nous défendons a donc le vent dans les voiles. Le nombre des Caisses Raiffeisen s'est augmenté de 28 et a passé à 463 au 31 décembre. De divers côtés jusqu'alors réfractaires à l'idée de la mutualité dans le domaine du crédit agricole nous parviennent des demandes de renseignements et de documents. Des collaborations bénévoles s'offrent à nous. Le crédit agricole coopératif est donc installé aujourd'hui solidement en Suisse!

Est-ce à dire que tous les obstacles ont disparu de notre route? Non! En gagnant de l'importance, nos Caisses ont à faire face à des obligations nouvelles et à des responsabilités plus considérables. Des nouvelles questions se posent et doivent être résolues. Poursuivons donc notre route avec confiance et enthousiasme, mais sans sous-estimer toutefois les nombreux obstacles qui se dressent toujours devant nous.

Les grands préceptes énoncés par F.-G. Raiffeisen lui-même ont toujours inspiré notre œuvre. C'est à l'obéissance et à la fidélité à ces préceptes que nos Caisses doivent leur belle situation actuelle et les succès obtenus. Ce sont ces préceptes qui vivifient aujourd'hui encore notre œuvre, qui la fécondent et qui lui donnent l'efficacité.

Mais quelques principes d'ordre particulier aussi ont contribué à la prospérité actuelle de nos organisations Raiffeisenistes suisses. Ces principes doivent encore nous conduire au but que nous poursuivons comme la lumière d'un phare conduit le navire à bon port. Nous les avons énoncés souvent déjà. Répétons-les, car ils représentent notre programme futur: Ordre, discipline, respect des statuts... Ordre et discipline qui signifient que rien n'est livré à l'imprévu, et que tout s'accomplit de façon parfaite et digne. Oui, nos Caisses savent que si elles veulent justifier la confiance générale dont elles sont l'objet et prospérer toujours, il faut absolument un règlement, un mot d'ordre, une discipline.

Fidélité indéfectible aux statuts et aux principes fondamentaux aussi. Gênants ces statuts? Cela peut arriver. En gagnant en importance, nos Caisses courent parfois le risque de trouver bien étroites les règles fixées, et sont tentées de s'en libérer. Nous leur disons: Prenez garde: conservez jalousement ces principes dans leur lettre et dans leur esprit. Ne sacrifiez pas l'avenir pour des considérations momentanées et trompeuses.

Travail, dévouement... Efforts désintéressés d'hommes de cœur qui se dévouent modestement pour le bien-être de leurs concitoyens et qui ne cherchent récompense de leurs efforts que dans les résultats obtenus et dans la somme des services rendus ainsi à la communauté.

Solidarité, amour chrétien du prochain... Entr'aide mutuelle, compassion pour les faibles et les petits. Esprit de solidarité, de bonne volonté, de sacrifices réciproques, éléments de la prospérité des sociétés et des peuples. Esprit qui est une adaptation vivante de notre belle devise nationale: « Un pour tous, tous pour un ». Amour de Dieu et du prochain aussi, principe de vie, seul capable de produire une œuvre sociale bonne et durable.

Harmonie, entente... Malgré les différences de langue, de religion, de mentalité. L'unité d'action a toujours régné dans notre Association. Oui, nous savons bien que pour être forts, il faut s'unir, et que dans cette union des intérêts d'une même nature il y a une garantie et une protection pour tous. C'est à cette concorde que nous devons d'avoir surmonté bien des obstacles!

Désir de progrès enfin... C'est-à-dire désir de faire toujours plus, toujours mieux. Désir de se perfectionner et d'avancer encore.

Voilà les principes qui ont contribué à procurer aux Caisses Raiffeisen Suisses, les magnifiques résultats obtenus. C'est à ces principes aussi que nous resterons fidèlement attachés à l'avenir!

Regardons en avant. Notre mission

n'est pas remplie encore, car il reste encore beaucoup à faire. Devant nous s'étend un champ immense qu'il faut défricher. Que chacun de nous, même le plus modeste, prenne part au travail.

A l'œuvre donc ! Unissons nos efforts dans un même élan pour l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale de la classe moyenne de notre chère Patrie !

A travers les Assemblées générales

Peut-être avons-nous tort de penser que l'expérience est le meilleur moyen de prouver l'efficacité des principes, et que la vulgarisation des idées doit se compléter par la constatation des résultats alliant ainsi la théorie à la pratique; la propagande à l'action.

C'est animé de cette conviction que nous avons tenu depuis le commencement de notre travail, il y a vingt ans, à ne pas nous renfermer dans le rôle de vulgarisateur à distance, et que nous avons cru utile de nous intéresser au progrès et au succès des institutions qui nous sont d'autant plus chères que nous avons apporté notre modeste pierre à la construction de la maison.

Après les avoir vu naître, nous éprouvons non seulement le désir, mais nous sentons le besoin de revoir les hommes de bien, qui nous ont compris, qui ont partagé notre foi, qui ont eu le courage de se faire les promoteurs d'institutions, et dans cette rencontre, nous trouvons la satisfaction la plus douce, la récompense la plus chère.

De ces assemblées générales annuelles peuvent sortir les fruits les plus précieux.

Les membres de la Caisse, réunis par groupe sur la place de l'école, siège habituel de ces réunions, attendent le moment de l'appel. Ils ont à cœur d'entendre le compte-rendu des opérations de leur Caisse, pour rendre compte de sa marche, de ses progrès, pour échanger leurs vues et se prononcer, s'il y a lieu, sur les modifications, sur les améliorations qu'il pourrait y avoir à introduire dans son fonctionnement.

C'est une chose touchante que de constater avec quel empressement nos braves campagnards se rendent à ces réunions; rares sont les absences, et ceux qui ne peuvent y assister ont soin de se faire excuser. Est-ce la crainte des amendes qui les pousse à la régularité ? Non, ce sont tout bonnement l'intérêt que l'institution leur inspire, les germes de fraternité qu'elle a développé en eux, le sentiment de la responsabilité qui déterminent cette exactitude, qui surprend

agréablement, quand on songe aux difficultés, à l'indifférence surtout, que pour la tenue des assemblées générales, on rencontre dans certains syndicats agricoles et dans les milieux citadins !

L'attention est générale, soutenue, et les échanges de vues qui succèdent à la lecture des rapports presque toujours clairement rédigés, et pour lesquels on tend à adopter un cadre uniforme, prouvent qu'on a bien compris les détails de l'organisme social, de même que l'utilité de l'institution.

Le Comité de direction, comme le Conseil de surveillance ne tardent pas à se familiariser avec l'objet de la Caisse et à savoir la plier aux besoins des localités.

Dans certaines communes, au début surtout, l'épargne est encore timide, elle n'arrive que lentement, la Caisse est obligée de faire appel aux disponibilités de la Caisse Centrale et de payer ainsi un intérêt plus élevé que si les fonds lui provenaient de cette source nourricière naturelle; on comprend que cet appui produirait le meilleur effet tant au point de vue de l'éducation émancipatrice de l'épargne locale qu'à celui du bénéfice qu'il permettrait de réaliser, car en ayant de l'argent à meilleur compte, la Caisse peut le prêter à un taux plus réduit, tout en ayant une marge de bénéfice moins étroite; dans d'autres localités où les habitants sont encore victimes de préjugés, on voudrait voir l'institution marcher, mais chacun est hésitant, timide, personne n'ose, ni ne veut commencer: il faut dompter ces hésitations, vaincre ces appréhensions, démontrer qu'il n'y a pas de honte à demander un prêt lorsqu'il s'agit d'en appliquer les fonds à une opération avantageuse; le crédit qui est l'âme des affaires, est aussi le sang vivifiant de l'industrie agricole.

Ce qu'on ne montre pas en détails, et qui se cache dans le mystère des chiffres, ce sont les services signalés: prêts émancipateurs d'usures en espèces ou en marchandises, prêts libérateurs d'asservissements qui faisaient des malheureux débiteurs une sorte d'esclavage ne pouvant plus disposer librement même de leurs convictions intimes; ce sont les appuis fournis dans le cas de malheur immérité.

Viennent ensuite les avis, les conseils que les membres les plus dignes de confiance et les plus expérimentés peuvent et doivent donner à leurs co-associés, tels que le devoir de rembourser les prêts au moment de la réalisation des récoltes ou du bétail, l'utilité d'apporter à la Caisse les économies, même les plus petites, pour les soustraire au

gaspillage, etc., et, et enfin ces intéressantes causeries qui entretiennent la flamme de dévouement, dilatent les cœurs, laissent entrevoir de nouveaux horizons à travers les régions sereines et radieuses de la prévoyance et de la mutualité, surtout si l'on a soin de faire donner une causerie capable de les intéresser.

Combien sont réconfortantes et pleines de promesses ces assemblées, et pour les sociétaires et pour les administrateurs ! Ce sont des heures de repos intime et de foi rajeunie. Bien des malentendus tombent; on se retrouve, on se rapproche, on comprend les bienfaits de la solidarité, qui n'est pas un vain mot; de l'unité de vues, et lorsqu'elle est terminée, elle est reprise, ou plutôt continuée sous la forme d'intimes conversations sur la place de l'école ou sur le chemin du retour à la maison; là où les enfants s'amuse, où l'âge mûr réfléchit, songe aux moyens de réaliser un peu plus de bien-être, et trouve la solution de ces problèmes ardu dans l'association, dans la coopération, dans l'entraide et dans la solidarité. V. R.

Situation économique et marché monétaire

Analogie en ceci à l'existence humaine, l'année 1928 a eu, au point de vue économique et financier, ses bons et ses mauvais jours. Les graves problèmes nés de la guerre n'ont pas tous été résolus encore, et la confiance internationale n'est toujours pas complètement rétablie. Nous avons la conviction que si le grand problème des réparations pouvait enfin trouver une solution définitive, la situation internationale subirait une détente générale et la face du monde serait pour ainsi dire changée. La suspicion dans le domaine politique, c'est fatalement la suspicion dans le domaine économique. Que nous apportera maintenant l'an nouveau ? Faire des pronostics serait peu prudent, car tant d'événements divers peuvent venir bouleverser brusquement l'économie, la finance, et... les prévisions les mieux fondées.

Comme une année ne sort pas du néant, mais est simplement une suite, il y a logiquement beaucoup de chance que l'année nouvelle ait une certaine ressemblance avec sa devancière.

Or, l'année 1928 a été, somme toute, pas trop mauvaise, tout particulièrement pour notre pays. Dans le grand commerce et dans l'industrie, la marche des affaires a été assez florissante. Sur le marché du travail aussi, une amélioration

notable est intervenue; le chômage, cet indice latent d'un marasme économique, a pour ainsi dire disparu. Grâce à une saison d'été excellente et au beau temps qui se prolongea longtemps, le tourisme a fait aussi d'excellentes affaires. Pour l'agriculture, de même, l'année ne fut en somme pas trop mauvaise. Mais l'agriculture suisse est actuellement fortement handicapée par la cherté des terres et le coût élevé de la production. Ces deux facteurs sont sans doute la cause principale de cette crise dont certains paysans ont à souffrir et qui provoque le mécontentement général qui sévit dans les campagnes. Afin de chercher à atténuer la crise, la Confédération a décidé de mettre à disposition des petits paysans obérés, des fonds assez considérables, sous forme d'avances sans intérêts. La disproportion qui existe entre les frais de production et le rendement que retire l'agriculture des produits du sol reste le grand problème de l'heure actuelle. Une adaptation des cours des produits ruraux à la situation actuelle reste d'urgence nécessaire.

La situation économique joue un rôle prépondérant sur les finances publiques d'une nation. En Suisse, la situation des finances d'Etat n'est pas défavorable, comparée à celle des pays qui nous environnent. Les droits de douanes ont augmenté, les grandes régies fédérales (postes, téléphone, télégraphe, chemins de fer) bouclent avec des bénéfices d'exploitation appréciables, et la révision de la loi fédérale sur les droits de timbre a apporté à la Confédération, ensuite d'une nouvelle majoration des droits, des sources nouvelles importantes de revenus. Tous ces facteurs permettront sans doute à la Confédération de boucler ses comptes de 1928 avec un solde actif, et le budget de 1929 prévoit également, pour la première fois depuis 1898, un solde actif, ceci, malgré les nouvelles dépenses imposées, et malgré un amortissement sur la dette de mobilisation. A en juger également par les chiffres qui ont été publiés au cours de l'année, la plupart des cantons et des communes ont retrouvé leur équilibre financier. Cette situation générale heureuse a permis de commencer ici et là, mais dans des proportions bien faibles encore, aux amortissements des dettes publiques. Cette dette qui était pour la Confédération de 146 millions de francs seulement en 1913 et qui avait passé en 1924 à son point culminant de 2,304 millions, a pu être réduite déjà à 2 milliards 184 millions. Nonobstant ces améliorations générales des finances publiques, le poids des dettes reste écrasant, et prudents, nos

ministres des finances estiment que le moment n'est pas encore venu de diminuer dans des proportions importantes les prestations fiscales actuelles si lourdes cependant pour le contribuable. Toutefois nous pouvons relever avec satisfaction que la Confédération envisage pour la dernière fois durant la période 1929-1932 la perception de l'impôt de guerre.

En 1928, le marché suisse de l'argent a été un peu moins liquide que l'année précédente, sans toutefois présenter de fluctuations anormales. Ce fait est digne de remarque, car à l'étranger, le même marché n'a pas été sans subir des remous importants. Etant donné l'internationalisme accentué du régime financier actuel, le marché suisse aurait pu subir en effet le contre-coup de ces manifestations. Cela n'a pas été le cas, grâce en grande partie — à côté des efforts nationaux très remarquables — à la politique financière excellente de notre Banque Nationale qui s'efforce de maintenir la bonne tenue de notre devise nationale et d'assurer des taux relativement modestes et surtout stables. Preuve en soit le fait que le taux officiel d'escompte actuel de 3 1/2% n'a pas varié depuis le 22 octobre 1925. De toutes les banques d'émissions mondiales, celle de la Suisse continue à présenter le taux officiel d'escompte moyen le plus réduit et aussi le plus stable.

En vertu de cette fermeté du marché de l'argent, étant donné la possibilité de formation de nouveaux capitaux et la diminution des émissions publiques indigènes et étrangères, pourquoi n'a-t-il pas été possible de maintenir le taux des obligations de banque sur le même niveau qu'en décembre 1927? Les tendances de baisse qui semblaient vouloir se manifester sur les taux-débiteurs ne se réalisèrent pas, car plusieurs grandes banques, sans nécessité apparente, élevèrent le taux de leurs bons de caisse de 4 3/4% à 5% durant le second semestre. Conséquence immédiate, plusieurs Banques Cantonales et principalement les instituts financiers locaux durent adapter leurs taux à ceux de leurs souverains confrères. La plupart des Caisses Raiffeisen Suisses aussi, à leur corps défendant, ont dû suivre ce même mouvement afin de ne pas voir diminuer leurs dépôts, bien qu'à leurs yeux rien dans les besoins du pays ne justifiait cette hausse. Durant ces premiers jours de la nouvelle année un allègement du marché général semble se manifester de nouveau et si les nouvelles de New-York restent bonnes, on peut espérer le retour au taux de 4 3/4% pour les dépôts à 3-5 ans de

terme. Il serait vivement à désirer que cette base puisse être adoptée à nouveau comme officielle, de façon à permettre de maintenir à 5% le taux appliqué actuellement par plusieurs Crédits Fonciers et Banques Cantonales pour les prêts hypothécaires agricoles en premier rang. En égard à la situation difficile de l'agriculture, souhaitons que les grosses banques, lesquelles tiennent dans leurs mains la barre du gouvernail dans ce domaine, permettent la réalisation de ce vœu. L'industrie et les métiers ont également tout intérêt à venir en aide dans la mesure du possible à l'agriculture éprouvée, en améliorant sa situation générale.

Mais il faut aussi que les Caisses Raiffeisen elles-mêmes appliquent une saine politique financière lors de la fixation de leurs propres taux-crédanciers, en s'efforçant de les adapter à ceux des établissements officiels. C'est là une condition primordiale pour elles, si elles veulent toujours servir le crédit à leurs membres, à des taux favorables, et leur appliquer des conditions effectivement plus avantageuses que celles que font les établissements financiers capitalistes.

Nous pouvons terminer notre rapide revue par une note optimiste en disant que les perspectives pour un avenir rapproché sont actuellement assez favorables sur le marché financier et économique général. L'année nouvelle, qui n'est séparée de l'ancienne que par une convention, a beaucoup de chance, par inertie même, de persévérer dans le sens de 1928, année bonne, en somme.

REMARQUE: Ensuite de retard de l'Imprimerie, lors de l'impression, ce numéro du « Messenger » n'a pas pu être adressé à ses lecteurs le 25 janvier comme habituellement. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser ce retard.

DE la diffusion de l'idée raiffeiseniste et de la fondation de Caisses de Crédit mutuel.

L'hiver est revenu. La neige a recouvert la terre de son grand manteau blanc. C'est le grand repos. Le paysan a rentré ses récoltes et labouré ses champs. Il a donc maintenant davantage de loisirs qu'il utilisera volontiers pour l'étude de différentes questions intellectuelles, professionnelles ou d'utilité publique. De leur côté, les différentes sociétés locales ont repris leur activité. Les associations d'éducation populaire, les syndicats d'agriculture, font donner des conférences afin de contribuer à l'instruction professionnelle et intellectuelle

de leurs adhérents. Nous voyons ici une excellente occasion de faire traiter aussi la question du crédit agricole, qui est aujourd'hui de toute actualité, et de faire parler des Caisses de crédit mutuel, d'après le système Raiffeisen, dont on apprît quelque chose lors des expositions, ou par la lecture des journaux. Soucieux également de voir cette question traitée, le Département de l'agriculture du canton de Vaud n'a pas hésité à mettre ce sujet: «Comment fonde-t-on une Caisse Raiffeisen» sur le programme officiel des conférences gratuites qu'il faut donner chaque année.

On est unanime à reconnaître que les subsides que peut accorder la Confédération sont incapables de résoudre la lourde crise actuelle. Seuls un travail plus rationnel et un développement des organisations d'entraide professionnelle permettront d'atteindre ce but. N'est-il donc pas indiqué aujourd'hui particulièrement de rappeler à tous propos l'existence du crédit mutuel agricole, selon le système de Raiffeisen, dont la formule essentielle est un exégèse du vieil adage: «Un pour tous, tous pour un!»

Il ne suffit pas seulement de maintenir et de développer l'œuvre, là où elle existe, il faut de plus, la faire connaître dans les régions où elle n'existe que peu ou point. Pour y arriver, il faut faire de la propagande.

Or, le meilleur moyen de propagande est indéniablement l'action individuelle des membres des Caisses Raiffeisen déjà en activité. Si cette propagande était mieux comprise et appliquée, nous sommes persuadés que l'activité de nos Caisses rurales décuplerait dans notre pays.

Les membres des Caisses en activité peuvent susciter avec succès l'étude de la question dans les communes du voisinage et pousser la fondation de nouvelles Caisses. Ils peuvent en parler à leurs connaissances, leur communiqueront les résultats obtenus et les engageant à faire donner une conférence explicative sur la question. Cette propagande individuelle est aussi la propagande de l'exemple. La meilleure recommandation qui puisse être faite est celle que donne naturellement une Caisse bien administrée, en pleine activité, et la communication des avantages de tous genres qu'elle procure à ses sociétaires et à la population entière du village.

Les dirigeants d'une Caisse locale ont-ils rempli leur tâche complètement lorsqu'ils ont doté leur propre village d'une organisation offrant un lieu de placement sûr et avantageux pour l'épargne, et une source de crédit favorable pour les sociétaires? Ce serait méconnaître l'esprit Raiffeiseniste que de le croire. L'esprit d'entraide mutuelle doit aller plus loin que le petit horizon local. Les dirigeants doivent se faire encore une tâche de faciliter la fondation de Caisses dans les communes du voisinage, afin de leur permettre de bénéficier aussi de ces mêmes avantages.

Lors de chaque assemblée constitutive d'une nouvelle Caisse, nous entendons exprimer le même regret. C'est le regret

de ce que la Caisse ne se soit pas fondée plus tôt. Quelles sommes importantes auraient pu être réalisées ainsi sur les intérêts s'écrie-t-on, alors! Que de frais et pertes de temps auraient pu être évités!

Les dirigeants des Caisses sont en général les mieux placés pour répandre la semence Raiffeiseniste, parce qu'ils peuvent parler de ces organisations rurales en parfaite connaissance de cause, en se basant sur les résultats pratiques qu'ils ont enregistrés. Ils sont aussi à même de signaler les avantages qui peuvent être obtenus et réfuter les craintes injustifiées qui peuvent être émises.

Quotidiennement, des occasions se présentent de parler de l'idée du mutualisme dans le domaine du crédit rural et de susciter de nouvelles collaborations. Que l'on sache en profiter chaque fois. A l'époque actuelle de crise intense, on se rend assez facilement compte de la haute utilité de ces organisations bancaires rurales, fondées par F.-G. Raiffeisen, qui ont pour but d'offrir d'une part, un lieu de placement sûr et avantageux à l'épargne, et d'autre part une source de crédit favorable, ces institutions étant l'application effective de la solidarité d'intérêts que l'on préconise comme moyen de surmonter la passe difficile que traverse l'agriculture.

Que le zèle de chacun ne soit pas étouffé par les quelques sophismes que nous entendons presque toujours. En effet, celui à qui vous parlez du crédit agricole en l'engageant à fonder une Caisse de crédit dans son village avance toujours les mêmes arguments et exprime les mêmes doutes. «Chez nous, dit-il invariablement, la chose ne serait pas possible..., chez nous, les conditions locales sont différentes..., chez nous, nous n'avons pas d'argent..., chez nous, personne n'aurait confiance..., avant la guerre il aurait pu être question de fonder une Caisse, car nous aurions pu obtenir des dépôts, mais maintenant nous n'aurions que des emprunteurs..., chez nous, nous ne trouverions personne pour remplir la place de caissier, et personne ne voudrait se charger gratuitement de l'administration...»

Que réponde à tous ces arguments? Raisons faciles à donner qu'il suffit cependant d'examiner de façon quelque peu approfondie pour se rendre compte combien elles sont puérides!

On allègue que les difficultés de l'époque actuelle et la crise que traverse l'agriculture rendent impossible la fondation d'une Caisse. N'est-ce pas là au contraire une raison de plus de fonder une semblable organisation? Il n'y a pas d'argent dit-on: convenons pourtant qu'il s'effectue dans chaque village un mouvement d'espèces et la pratique a enseigné, que sur cent nouvelles Caisses Raiffeisen, quatre-vingt-dix ont reçu durant les premiers mois d'activité plus de dépôts que de demandes de crédits. Progressivement, la Caisse peut alors reprendre les petits emprunts courants d'exploitation de ses membres, et après quelques années d'activité déjà, elle dispose presque toujours des disponibilités utiles pour répondre à tous les be-

soins de crédit d'exploitation de ses membres. Il convient aussi de ne pas oublier que les Caisses Raiffeisen Suisses sont appuyées par une Caisse Centrale puissante, prête à venir en aide et à soutenir les Sections qui momentanément peuvent manquer des capitaux nécessaires pour exercer une activité fructueuse. Il n'y a pas d'argent dans nos villages? Un examen objectif démontre aussi que ce n'est pas le cas. Le paysan ne produit plus aujourd'hui seulement pour sa propre consommation comme c'était le cas autrefois, mais il a passé à la culture intensive et vend sur les marchés. Il lui faut aussi des engrais, des machines. Les entrées et les sorties ne s'équilibrent pas toujours exactement. Donc, le paysan a un mouvement d'argent, et la Caisse Raiffeisen remplacera pour lui dans beaucoup de cas, le tiroir d'un secrétaire ou le traditionnel bas de laine, en lui permettant de réaliser de bons gains d'intérêts et de conserver son argent à l'abri du feu et du vol. Chaque village a aussi plusieurs associations et sociétés coopératives agricoles, syndicats, sociétés de chant, etc. Les caissiers de ces sociétés seront heureux de pouvoir déposer leur argent dans une banque locale et effectuer sur place sans frais et sans pertes de temps, toutes les transactions courantes. Mais c'est surtout la commune elle-même qui a un mouvement de capitaux important, et le boursier pourra avantageusement utiliser les services de la Caisse, soit pour y déposer les sommes qu'il encaisse, soit pour y puiser pour les besoins courants.

Jamais une semblable Caisse de crédit n'obtiendra la confiance de la population, argumente-t-on aussi. Qu'en pensez-vous amis lecteurs? Croyez-vous que si cet argument était fondé, plus de cent mille déposants auraient placé leurs épargnes (actuellement plus de 100 millions de francs) auprès des Caisses Raiffeisen qui existent déjà dans notre pays? Croyez-vous qu'il y aurait aussi plus de quarante sociétaires qui se seraient groupés auprès des 460 Caisses et y effectueraient leurs transactions financières pour un chiffre global qui a atteint l'an dernier plus d'un demi milliard? Nous pouvons affirmer que toute Caisse bien administrée jouira de la confiance de la population. Ces organisations rurales de crédit, ces petites banques locales simples et solides, à l'image de la population agricole, appellent la confiance populaire et la méritent du reste toujours. Combien de Caisses qui ont actuellement de un à deux millions de francs de dépôts confiés, et plus de deux cents sociétaires n'ont commencé modestement qu'avec 20 à trente adhérents seulement.

Pourquoi dire aussi que les difficultés de l'époque actuelle ne permettent pas la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Ces difficultés appellent au contraire cette fondation. Durant les années grasses, l'agriculture peut se passer d'une Caisse Raiffeisen, mais dans les années maigres le besoin de semblable organisation se fait alors particulièrement sentir. Lorsque Raiffeisen fonda ses premières associations de crédit, la situation du paysan était encore autrement plus difficile

qu'elle ne l'est aujourd'hui. Durant la crise, de triste mémoire, qui caractérisa les années 1880 à 1885, le conseiller national bernois, Monsieur de Steiger, chercha déjà à introduire les Caisses Raiffeisen comme un moyen pour atténuer la crise. Oui, les Caisses Raiffeisen sont un moyen de diminuer les méfaits des crises économiques, et leur action sera d'autant plus nécessaire que la crise sera grave. Organisations de défense personnelle, elles ne se bornent pas seulement à favoriser l'épargne, mais aussi à offrir à l'agriculteur qui possède les capacités utiles et à ceux qui le méritent, les moyens de se rendre indépendants et de s'élever. L'action directe de l'Etat tue les énergies individuelles et l'esprit d'entreprise. L'action financière des Caisses Raiffeisen anime au contraire ces énergies et pousse au travail.

Fréquemment aussi, la responsabilité illimitée des sociétaires est agitée comme un épouvantail. Epouvantail bien puéril ! Les risques que comporte cette responsabilité sont tellement minimes que depuis trente ans d'existence en Suisse, l'Union ne connaît pas encore et ne connaîtra probablement jamais une application pratique de cette responsabilité illimitée. Cette constatation est significative alors que dans tous les quotidiens il n'est actuellement question que de banqueroutes financières et de crachs bancaires. Les Caisses Raiffeisen ont des assises solides, grâce à leur organisation spéciale, aux principes éprouvés qui sont à leur base, et au système spécial de contrôle et de révision neutre et professionnelle auquel elles se soumettent.

La nécessité des Caisses Raiffeisen n'est pas diminuée par le fait que les banques multiplient leurs agences et leurs correspondants dans les différentes régions des cantons. Les Caisses n'ont en effet pas le même rôle financier que les grandes banques. Elles visent seulement à la régularisation du petit marché financier local. Elles veulent simplement conserver sur place les capitaux agricoles pour les distribuer sans intermédiaire, sous forme de crédits et de prêts à leurs sociétaires, pour leur permettre d'augmenter la productivité de leurs entreprises. Les modestes bénéfices réalisés par les Caisses sont réunis en un fonds de réserve qui constitue une fortune sociale dont le revenu profite également exclusivement à la population du village.

En général, les grands établissements financiers ne sont pas en mesure de favoriser l'économie et l'épargne dans les milieux ruraux comme le font les Caisses Raiffeisen. Fait intéressant, ces dernières ne font pas de concurrence aux banques. Leur activité s'exerce dans un domaine différent de celui des grands instituts financiers. La majeure partie des dépôts confiés aux Caisses Raiffeisen est constituée par de l'argent qui reposait autrefois dans les tiroirs des armoires et qui était de cette façon complètement enlevé de la circulation et de ce fait improductif. Nous connaissons une commune qui possédait à peine 10 carnets d'épargne avant la fondation de la Caisse Raiffeisen, et plus de 300 après cinq ans d'activité de cette dernière.

La distribution du crédit rural est aussi une chose très délicate. Dans le crédit populaire une attention particulière doit être portée aux capacités professionnelles et à la moralité de l'emprunteur. Les plus humbles peuvent aussi avoir besoin de crédit et de leur attribuer rationnellement en connaissant leurs besoins c'est les encourager dans leur besogne quotidienne en leur donnant des armes pour lutter personnellement contre les difficultés des temps. Par une distribution rationnelle de crédits, les Caisses Raiffeisen peuvent contribuer grandement au développement de notre richesse nationale et au bien-être des classes laborieuses et honnêtes de notre pays.

Actuellement, les difficultés techniques de la mise en activité ne sont plus un obstacle pour la fondation d'une Caisse. Les organisations Raiffeisenistes suisses possèdent une Centrale qui tient gratuitement à la disposition des conférenciers pour exposer la question et faciliter la réalisation pratique de l'idée. Le Bureau de l'Union tient également à disposition tout le matériel et les formulaires utiles à la fondation légale, à la mise en activité pratique; des réviseurs viennent donner aux caissiers les instructions utiles et les mettent au courant de la comptabilité et des opérations courantes.

Celui qui craint aussi que la Caisse ne trouvât pas de dirigeants capables et compétents qui veuillent se charger gratuitement de la gérer est un bien mauvais psychologue de notre population rurale. L'administration d'une Caisse Raiffeisen ou d'une autre institution quelconque d'utilité publique trouvera toujours chez nous des personnes dévouées et désintéressées pour la diriger.

Dans les temps sérieux que nous traversons il est du devoir de chacun de chercher à régulariser le crédit rural en le plaçant sur des bases sûres afin que notre agriculture puisse remplir toujours mieux la place qui lui revient dans la vie économique de notre nation.

A propos de la crise agricole

Il n'est pas de jour où la presse économique et politique ne publiât des études et des recherches à propos de la crise agricole et au sujet des moyens d'y remédier. Les controverses les plus hardies y sont développées parfois. D'aucuns voient comme seul remède à la situation actuelle l'intervention directe de l'Etat, sous toutes ses formes. D'autres ne l'entrevoient que par le seul moyen de la défense personnelle et de la solidarité des intérêts professionnels. A notre avis nous croyons que ce n'est que par une collaboration des organisations agricoles avec l'Etat que des résultats vraiment efficaces pourront être obtenus. Tous les économistes se plaisent à reconnaître qu'il faut chercher à réduire les frais d'exploitation auprès des entreprises agricoles et

surtout qu'il faut arriver à mieux adapter les cours des produits agricoles à la situation actuelle. A cet effet, les autres groupes économiques du pays devront nécessairement collaborer aussi dans la mesure du possible à cette restauration générale. L'industrie et les métiers n'ont-ils pas tout intérêt à ce que le paysan, consommateur lui-même, dispose aussi d'un revenu convenable ? Un résultat agricole défavorable ne nuit pas seulement à l'agriculture, mais à la nation toute entière.

Or, comment envisage-t-on la question de la crise agricole dans les différents milieux économiques du pays ? Certains la traitent avec beaucoup d'âpreté et d'intransigeance, sans faire preuve de beaucoup de compréhension des intérêts de chacun.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici une étude de la question de la crise agricole, publiée dernièrement dans « Le Coopérateur Suisse ». Cet exposé est en outre particulièrement intéressant pour nous, parce qu'il émet aussi certaines idées au sujet du problème du crédit agricole :

« Existe-t-il vraiment en Suisse, une crise agricole ? Est-ce toute l'agriculture qui a besoin d'être secourue, ou seulement une minorité d'agriculteurs qui se trouve dans une situation précaire par suite d'imprévoyance, de spéculations malheureuses, d'achats de terres à des prix excessifs ou par suite d'autres propres fautes ? Le peuple suisse a certainement le droit de demander d'être éclairé sur cette question, non point par des affirmations gratuites, mais par des chiffres concluants, avant de délier les cordons de sa bourse pour soutenir financièrement les paysans qui sont dans le besoin. Or, si l'on en croit les rapports des instituts financiers les plus étroitement liés à l'agriculture, il ne saurait encore être question d'une crise agricole proprement dite. De tous les établissements de crédit du pays, ce sont certainement les Caisses Raiffeisen qui ont le plus de relations avec l'agriculture; la majorité de leurs adhérents appartenant sans doute à la classe des petits paysans. Pour l'année 1927, ces Caisses accusent une augmentation du nombre des déposants de 95,185 à 106,027, et un accroissement des dépôts de 79,2 millions à 90,1 millions de francs. Malgré cette forte affluence de nouveaux déposants, qui n'ont sans doute commencé pour la plupart qu'avec un modeste dépôt, l'avoir moyen d'un déposant est passé l'année dernière de fr. 832,80 à 849 francs 90. C'est assurément un indice réjouissant du sens de l'épargne chez les paysans suisses que même dans une année moyenne comme 1927, les dépôts d'épargne aient pu augmenter dans une mesure aussi sensible, surtout chez les paysans des classes les moins aisées. On peut cependant déduire de cette constatation qu'en l'année 1927, notre agriculture ne souffrait pas en-

core d'une grave crise.

« La situation de l'agriculture s'est-elle aggravée à un tel point durant l'année en cours, qu'une aide soit aujourd'hui de toute urgence ? Les autres chiffres que nous avons sous les yeux ne sont guère de nature à confirmer cette supposition. C'est ainsi que dans le canton agricole de Fribourg, les dépôts d'épargne et placements sur obligations auprès de la Banque d'Etat sont montés, de fin août 1927 à fin août 1928, de 106,9 millions de francs à 113,1 millions, et dans le petit canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures de 21 millions, à 21,8 millions. Les Caisses et Banques dont l'activité se déroule dans les régions agricoles accusent également, à la fin du premier semestre de cette année, presque toutes une augmentation des dépôts. Il est vrai qu'on se plaint souvent, dans les rapports de ces établissements, que l'afflux des fonds de la part de l'agriculture laisse parfois à désirer et que la situation des paysans est précaire. Il faut donc admettre que l'accroissement des dépôts dans ces Caisses provient en grande partie de personnes exerçant d'autres professions que l'agriculture. Mais même ces professions ne pourraient, pour la plupart, guère prospérer si l'agriculture souffrait vraiment d'une crise durable.

« La cause de la situation précaire de l'agriculture est attribuée par presque toutes ces banques agraires, outre au temps défavorable qu'il a fait, au renchérissement excessif du prix des terres. « Les domaines agricoles se vendent malheureusement encore si cher que souvent un rendement est impossible », constate dans son rapport, une Caisse de Crédit du canton de Berne, tandis qu'une autre fait remarquer que le commerce intense de spéculation avec les domaines agricoles a presque entièrement cessé, il est vrai, mais que ceux qui ont acheté à des prix exagérés ne peuvent plus vendre sans perte considérable et éprouvent les plus grandes difficultés à s'en tirer.

« Il est compréhensible que ce soient ces paysans endettés qui ressentent le plus désagréablement la tendance actuelle à la hausse des taux d'intérêt. Or, on parle ordinairement de la charge d'intérêts de l'agriculture en ayant l'air d'admettre tacitement que le paysan n'a que des dettes et ne possède pas de fortune productive d'intérêt. On calcule de combien les charges de l'agriculture se trouveraient allégées si le taux de l'intérêt pouvait être abaissé d'un demi pour cent, calcul qui n'est toutefois exact que si cette réduction pouvait s'effectuer aux frais de l'intermédiaire et non pas aux dépens du prêteur initial. Car on peut admettre comme probable que l'agriculture est en grande partie financée à l'aide de sa propre épargne. Le paysan et les membres de sa famille sont les plus fidèles déposants des Caisses de crédit agricoles et ne placent que très rarement leur argent sur des actions, des valeurs étrangères ou des participations industrielles. D'autre part, les Caisses agricoles ne reçoivent certainement que peu d'argent des milieux capitalistes citadins, ceux-ci étant habitués à obtenir pour leur

argent un taux d'intérêt supérieur à celui que peut leur offrir l'agriculture. On peut donc dire que, dans l'ensemble, l'agriculture est en grande partie endettée vis-à-vis d'elle-même, c'est-à-dire que les dettes des paysans endettés représentent l'épargne d'autres paysans. Une réduction générale du taux de l'intérêt ne serait donc d'aucune utilité à l'agriculture dans son ensemble, mais elle aurait plutôt pour effet d'encourager davantage encore à surfaire les prix des domaines, ce qui rendrait la situation de l'agriculture plus difficile encore qu'elle ne l'est déjà à l'heure actuelle. Il importe aujourd'hui de s'opposer par tous les moyens à tout nouveau renchérissement du prix des terres. En France, par suite de la diminution des naissances constatée depuis des dizaines d'années déjà, la demande de domaines agricoles est devenue si faible que les prix sont parfois tombés à moins de la moitié de ce qu'ils étaient il y a une trentaine d'années. Si la situation suit le même cours en Suisse, et il semble aujourd'hui que ce soit le cas, on arrivera tôt ou tard à des résultats semblables, et alors l'épargne agricole, si elle continue à servir à financer des achats de terres à des prix exagérés, sera gravement compromise ».

En disant que l'agriculture est financée par sa propre épargne, le correspondant du « Coopérateur Suisse » semble admettre qu'à l'heure actuelle déjà l'agriculture suisse peut donc être capable de régulariser elle-même son marché financier.

Ce n'est malheureusement pas encore le cas. Mais comme nous l'avons souligné déjà plusieurs fois, nous estimons qu'il y aurait possibilité pour l'agriculture suisse de pouvoir régulariser au moins jusqu'à un certain point elle-même son marché financier. Dans notre pays, le crédit hypothécaire agricole peut assez facilement être financé à des conditions abordables par nos grands établissements de Crédit Foncier et nos Banques Cantonales. A notre avis, c'est surtout dans le domaine du Crédit d'exploitation que les agriculteurs devraient chercher à pouvoir fixer eux-mêmes les taux d'intérêts. C'est dans ce domaine en effet, que les taux sont souvent absolument exagérés et que la distribution du crédit s'effectue de façon insuffisante. Pour remédier à la crise agricole, la Confédération a jugé elle-même opportun d'accorder des prêts d'exploitation sans intérêts aux petits agriculteurs. N'est-ce pas admettre ainsi franchement que c'est bien là que le bât blesse la bête ?

En multipliant les Caisses locales d'épargne et de crédit mutuel, on fortifie tout d'abord l'esprit d'économie et d'épargne dans nos campagnes, en donnant aux populations rurales l'occasion de placer leurs disponibilités sur place, de façon sûre et avantageuse.

Par le moyen de ces mêmes Caisses de crédit, l'épargne agricole peut alors être distribuée directement à l'agriculture, sur place, sans intermédiaire coûteux, et en conséquence à des conditions très avantageuses. La distribution du crédit peut aussi s'effectuer de façon absolument rationnelle et avec le maximum de garantie. Les paysans sont leurs propres banquiers. Les prêts aux agriculteurs sont fait directement par les agriculteurs, c'est-à-dire par des personnes vraiment placées pour connaître les besoins du créancier, sa moralité, ses capacités de crédit. Oui, les Caisses de Crédit peuvent être appelées à jouer un rôle de haute importance pour la régularisation du crédit rural d'exploitation. Et si elles ne peuvent faire tout elles-mêmes directement, nous sommes persuadés que plus le nombre des Caisses Raiffeisen augmentera, plus les banques feront leur possible pour satisfaire leurs débiteurs.

Mais si l'agriculteur veut jouer lui-même le rôle de régularisateur en matière de crédit agricole, il faut que les paysans fassent preuve de solidarité financière entr'eux. L'argent de la campagne doit absolument rester à la campagne. Les agriculteurs qui possèdent quelques disponibilités doivent les placer auprès de leurs Caisses locales, c'est-à-dire les laisser directement au profit de leurs frères, moins bien partagés, et qui peuvent avoir besoin de crédit. C'est là également un facteur moral de haute importance en ce sens qu'il rapproche les agriculteurs de toutes catégories. De cette façon, la classe paysanne obtiendra une cohésion puissante, qui lui permettra sans doute, de surmonter les crises et les moments difficiles par ses seules forces, sans jamais devoir faire appel à l'aide financière de l'Etat.

Nouvelles des Sections

Note de la Rédaction. — Nous rappelons encore ici que dans le but d'obtenir un contact toujours plus étroit entre les Caisses affiliées, nous réserverons dorénavant une place plus importante à cette rubrique. Nous prions les Caisses de bien vouloir nous communiquer les faits marquants de leur activité: assemblées générales, conférences, manifestations quelconques, nouvelles nécrologiques ou autres, dont nous donnerons alors un compte-rendu.

**

VALEYRES-SOUS-RANCES.

Les solennités de Noël ont été assombries à Valeyres-sous-Rances, par un décès aussi subit qu'inattendu, survenu dans des circonstances peu ordinaires. Le matin du 25 décembre, M. François Turin-Loup se rendit, comme il avait l'habi-

tude de le faire, au Temple National, où le Chœur mixte, dont il faisait partie, devait se produire. A peine arrivé dans le sanctuaire, M. Turin s'affaissa sur le banc où il s'apprêtait à prendre place. M. Turin venait d'être foudroyé d'une embolie. Agé de 68 ans, le défunt jouissait à Valeyres de l'estime générale, et en lui, notre village perd un citoyen actif et dévoué, de bon conseil, toujours disposé à rendre service. M. Turin, qui a fait partie depuis très longtemps du Conseil général et de son bureau, a été aussi, durant plusieurs années, un municipal averti et consciencieux; depuis deux ans, il présidait aux destinées de la Société de Crédit Mutuel de Valeyres-sous-Rances et en cette qualité a rendu d'éminents services à notre population.

La nouvelle de son brusque départ a causé une grosse émotion.

Nous présentons à sa famille, nos bien sincères condoléances.

**

SURPIERRE.

Au 31 décembre, elle a clôturé son dernier exercice. Déjà les premiers jours de janvier, ses comptes dressés, son bilan établi purent être soumis au Comité de direction et au Conseil de surveillance qui les examinèrent et les contrôlèrent pour en donner décharge au caissier. Les sociétaires en reçurent un exemplaire imprimé avec une circulaire, les convoquant à leur assemblée annuelle qui eut lieu le 20 janvier. Ils s'y trouvèrent nombreux. MM. les présidents du Comité de direction et du Conseil de surveillance leur lurent des rapports d'un haut intérêt sur la marche financière de la Caisse pendant l'année 1928. Le caissier y apporte des renseignements complémentaires. C'est ainsi que les participants à cette assemblée apprirent que leur modeste établissement financier avait pendant l'année écoulée remboursé 44 mille 514 francs 85 de dépôts d'épargne, mais qu'il en avait reçu de nouveaux pour la somme de fr. 80,076,45. Ils apprirent aussi avec satisfaction que les débiteurs en comptes-courants avaient fait des amortissements appréciables.

Et le chiffre d'affaires? Il a été de 635,429 francs. Au bilan ils constatèrent qu'il y avait à l'actif des valeurs de tout repos; les soldes des comptes courant-débiteurs se montant à la somme de fr. 393,910,30, sont garantis par des cautions solvables et par des actes de crédit avec hypothèque.

Et le passif? Il est principalement formé par des dépôts d'épargne dont le total est de fr. 583,353,30. Ce bilan a balancé par le chiffre de 675,332 francs,

supérieur de fr. 36,412,70 à celui de 1927.

Le compte de profits et pertes a particulièrement retenu l'attention de l'honorable assemblée. Peu de dépenses y sont inscrites. C'est que les organes dirigeants y compris le caissier s'acquittent de leurs fonctions à titre gratuit. Voilà pourquoi le bénéfice de l'exercice a dépassé 3,000 francs; il a augmenté le fonds de réserves qui va atteindre la somme rondelette de fr. 40,000.

La population de Surpierre est composée d'agriculteurs; elle a dans sa Caisse Raiffeisen, un soutien pour la culture et l'exploitation de ses terres qui produisent de riches récoltes. Aussi plus que jamais elle apprécie les avantages économiques qu'elle lui procure, elle en est fière.

Communication du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union.

Conformément aux statuts, les Caisses affiliées sont tenues de remettre à l'Union, POUR LE 31 MARS, AU PLUS TARD, leurs comptes et bilan avec tous les extraits justificatifs. Pour les Caisses des cantons du Valais, de Fribourg, d'Argovie et des Grisons, où l'Union fonctionne comme organe officiel de revision, ce délai est limité AU 15 MARS, afin de permettre la présentation du rapport aux Gouvernements cantonaux. La remise des comptes doit s'effectuer après le contrôle et l'approbation par les deux Comités, mais avant la présentation à l'Assemblée générale. Nous rappelons également que l'Union ne procède à cette occasion qu'à un examen formel: il appartient aux Comités de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent avec les données des Journaux de caisse et des grands-livres.

**

Attestation de bien-trouvés des comptes-courants de l'Union.

Afin d'éviter de désagréables réclamations, nous prions instamment MM. les caissiers de nous retourner pour le 1^{er} FÉVRIER, au plus tard, toutes les reconnaissances des comptes à l'Union, munies des trois signatures réglementaires (président, secrétaire et caissier). Ces pièces nous sont indispensables pour le service de contrôle.

**

Déclarations concernant l'impôt fédéral sur les coupons.

Nous prions MM. les caissiers de ne pas oublier de joindre les deux formulaires utiles pour cette déclaration lors de l'envoi de leurs comptes à l'Union.

**

Les premiers comptes arrivent à l'Union!

Les Caisses font preuve cette année d'une promptitude particulière lors de l'établissement de leurs comptes et bilan. Au 25 janvier, 118 Sections nous ont déjà fait parvenir leurs comptes, approuvés par les Comités, et prêts à être présentés à l'Assemblée générale.

Voici ces Caisses, désignées par cantons: Argovie 22, Valais 18, Soleure 18, Fribourg 15, St-Gall 13, Berne 8, Thurgovie 6, Vaud 4, Lucerne 4, Schwytz 3, Bâle 3, Appenzell 2, Genève 1, Uri 1.

D'une manière générale, des progrès appréciables peuvent être constatés. Le chiffre des dépôts confiés est presque partout en augmentation. Ces résultats réjouissants montrent que la confiance envers nos organisations rurales de crédit va toujours croissant et que le travail constant et assidu qui s'accomplit avec désintéressement dans le sein des Comités n'est pas resté sans succès.

Mutations dans la liste des Caisses affiliées en 1928

	Nombre fin 1927	Entrées 1928	Sorties 1928	Nombre fin 1928
Argovie	54	5	—	59
Appenzell Rh. Int.	2	—	—	2
Bâle-Campagne	9	2	—	11
Berne	26	6	—	32
Fribourg	49	3	—	52
Genève	6	1	—	7
Grisons	6	—	—	6
Lucerne	11	2	—	13
Nidwald	2	—	—	2
Schaffhouse	1	—	—	1
Schwytz	11	1	—	12
Soleure	50	—	—	50
St-Gall	64	—	—	64
Tessin	1	—	—	1
Thurgovie	22	1	—	23
Uri	4	—	—	4
Vaud	37	1	—	38
Valais	77	6	—	83
Zurich	3	—	—	3
	435	28	—	463

Des nouvelles fondations, 18 sont de la Suisse allemande et 10 de la Suisse romande.

L'Union comptait donc au 31 décembre dernier, 463 Caisses affiliées, se répartissant comme suit:

	Caisses:
Suisse allemande:	309
Suisse française:	150
Suisse romanche:	3
Suisse italienne:	1

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

